

## Résumé

La révolution numérique et l'usage de plus en plus répandu des ordinateurs et d'Internet pose la question de la régulation d'un nouveau domaine, le cyberspace. Comme l'espace terrestre, maritime, aérien ou spatial, celui-ci peut faire l'objet d'opérations hostiles entre les États mais également de la part de groupes non-étatiques qui ont également accès à cet espace et peuvent y mener des attaques. La dépendance aux systèmes et réseaux informatiques de nombreuses infrastructures vitales dans les domaines de l'énergie, de la santé, des transports ou encore des télécommunications fait désormais de ces dernières des cibles privilégiées.

A ce jour, il n'existe aucun traité ou corps de règles dictant aux États la conduite à adopter dans le cyberspace. Pour autant, il n'est pas possible d'en conclure qu'il s'agit d'un espace de non-droit : le droit international s'y applique.

Il reste que le droit international général est constitué de règles parfois vagues, rédigées à une autre époque et pour adresser des problèmes différents. L'objet de ce mémoire est de s'interroger sur l'interprétation à donner au droit international dans son application au cyberspace, mais également de voir si celui-ci est anachronique et doit être remplacé par des règles spécifiques pour régir ce nouveau domaine.

Dans un premier temps, ce travail analysera dans quels cas les opérations offensives menées dans le cyberspace – les cyberattaques – sont licites ou illicites. Dans un second temps, il s'intéressera aux moyens à disposition des États victimes pour se défendre dans le cyberspace. Différentes problématiques seront abordées, notamment l'usage de la force dans le cyberspace, le lien entre souveraineté et cyberspace, les questions d'attribution des cyberattaques, le rôle et la responsabilité des groupes non-étatiques ou enfin la légitime défense dans le cyberspace.

Enfin, ce mémoire esquissera certaines pistes de développement pour le droit international du cyberspace, une branche qui n'en est encore qu'à ces balbutiements mais qui se développera avec certitude.